



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

revendications

Question écrite n° 37544

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur le souhait de nombreux Français de voir les « fusillés pour l'exemple » de la Grande Guerre réhabilités. Il souhaite connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

Dans son allocution prononcée à Douaumont, le 11 novembre 2008, en présence de plusieurs chefs d'État et de gouvernement et de hautes personnalités politiques françaises et étrangères, le Président de la République a souhaité rappeler le drame des soldats français fusillés durant la Première Guerre mondiale. Le chef de l'État a déclaré effectivement que le temps est venu d'honorer tous les morts et que cette guerre totale excluait toute indulgence. Il a également estimé que beaucoup de ceux qui furent exécutés alors ne s'étaient pas déshonorés et n'avaient pas été des lâches. Par ses propos, le Président de la République a souhaité mettre un terme aux polémiques récurrentes entretenues autour de la mémoire des fusillés de la Grande Guerre. 90 ans après la fin des combats de la Première Guerre mondiale, il a également souhaité tourner la page de ces événements douloureux, qui n'ont cessé de hanter notre mémoire nationale. L'ouverture des archives des conseils de guerre de la Première Guerre mondiale au sein du service historique de la défense permettra en outre aux historiens et aux familles de pouvoir approfondir leur connaissance du destin individuel des fusillés de la Grande Guerre et de se faire, sur ces événements, une opinion conforme à la vérité historique.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37544

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 2008, page 10808

Réponse publiée le : 17 mars 2009, page 2560